TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Adjoint technique principal 1er Classe
CATEGORIE C
ANNEE 2026

Collectivité / Etablissement public
COMMUNE DE BORGO

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	TORRE GREGORY	Adjoint technique PP2	01.10.2026
2	BESLOT EDOUARD	Adjoint technique PP2	01.10.2026

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
04 MAI 2026
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvab
avant de formuler les choix pour l'année en cours.
**Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assig
dans son nouveau grade.** La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve
la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité**.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	2	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	2	2

Fait à BORGO
le 28/04/2026

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
Jean [illegible]

SERVICE ADMINISTRATIF MAIRIE de BORGO

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Adjoint technique principal 2ème Classe

CATEGORIE C

ANNEE 2026

Collectivité / Etablissement public
COMMUNE DE BORGO

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	GRAZIANI Marc Antoine	Adjoint technique	01.01.2026

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
04 MAI 2026
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
04 MAI 2026
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvab
avant de formuler les choix pour l'année en cours.
**Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assig
dans son nouveau grade.** La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve
la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Fait à BORGO
le 28/04/2026

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
Jean [illegible]

SERVICE ADMINISTRATIF MAIRIE de BORGO